

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 67 (1953)

**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Miscellanea

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Miscellanea

**Ein Basler Domherren-Wappen.** — Als im Jahre 1941 in Basel der « Reischacherhof », Münsterplatz 16, renoviert wurde, stiess man im Erdgeschoss in dem hofseitig gelegenen, heute als Waschküche benützten Raum auf ein eingemauertes hübsches spätgotisches Türge- wände, das im Sturz einen flotten Schild (Abb. 2), geteilt, oben mit sechsstrahligem Stern, unten zwei Lindenblätter mit verschränktem Zweig, zeigte. Erfreulicherweise war es möglich, die schlichte Türumrahmung im I. Stock desselben Gebäudes wieder zu verwenden ; sie ziert dort die Laube, die in den Hof des humanisti- schen Gymnasiums reicht.

Nachdem man zuerst über den Träger des Wappens im unklaren war, gelang es dann, mit Hilfe des historischen Grundbuches im Basler Staatsarchiv sowie dank einem Siegel, das Wappen einwandfrei zu identifizieren. 1524 ist vom jetzt nach der Familie von Reischach genannten Hause als von « Doctor Jacoben Byelschmidts » Haus die Rede, und noch 1531 wurde es als « unseres Mitthumbherren Doctorn Jacoben Byelschmidt » erwähnt. 1543 heisst es dann bereits « Bigel Schmiedts Hoff do yecz der Her von Ruschach jn sitzt ». Der gothische Kern dieses alten Domherrenhauses, das heute das Stadtplanbureau beherbergt, ist auch jetzt noch mehr oder weniger erhalten, trotzdem es wie seine Nachbarn zur Rechten und zur Linken um 1766 vom damaligen obrigkeitlichen Baumeister und Ingenieur Johann Jacob Fechter geschickt dem Zeitgeschmack des 18. Jahrhunderts angepasst wurde.

Die ersten Spuren dieses Domherrn finden wir bereits im Jahre 1510, in dem er beim Verzicht der Grafen Heinrich und Oswald von Tierstein auf das Lehen der Landgrafschaft Sisgau gegenüber Bischof Christoph von Utenheim als Zeuge aufgeführt wird. Ebenso figuriert er als Zeuge bei der Belehnung der Stadt Basel mit der Landgrafschaft Sisgau im gleichen Jahre.



Fig. 3. Siegel  
des Jacob Byelschmidts.

Beim bereits erwähnten Siegel (Abb. 3) (Staatsarchiv Basel-Stadt, Urk. Karthause Nr. 460, 23. Oktober 1517) wird der Siegler im Urkun- dentext als Zeuge wie folgt aufgeführt : « Jacobus Bygelschmidt, der rechten Doctor, Thumbherr der Hohen Stiff Basel ». Das verschlungene Schriftband des Siegels enthält die Legende « iacobus / bygel / schmid . doc / tor ». 1525 ist Bygelschmidt noch Domherr, und, wie eingangs ausgeführt, wurde sein Haus noch 1531, nach der Reformation, nach ihm genannt.

Interessanterweise war dieser Jacob Bygelschmidt nicht der einzige Träger dieses Namens am Basler Domstift. Bereits im Sommersemester 1507 finden wir in der Universitätsmatrikel einen Johannes Byegelschmidt aus Dinkelsbühl in der Artistenfakultät eingeschrieben ; 1509 wird er als magister artium genannt. Es wird der gleiche M. Johannes Byelschmidt sein, der später die erste Pfründe an dem in der Galluskapelle des Münsters gelegenen Altar des Apostels Paulus und 1518 die Pfründe der heiligen Verena, d.h. die zweite Pfründe des in der Fröwlerkapelle gelegenen Altars omnium civium superiorum innehatte und noch 1529 als Domkaplan aufgeführt wurde.

Als dritter Namensträger in Basel ist nach 1518 ein Hieronymus Byelschmid bekannt, der ebenfalls die Pfründe der heiligen Verena in der Fröwlerkapelle des Münsters verwaltete, als Nachfolger des M. Johannes Bigelschmidt und des M. Hieronymus Gerster. In Dinkelsbühl sind Familie und Wappen 1490-1563 nachzuweisen <sup>1)</sup>. Ein Hans Beyhelschmidt, von Hall, erwähnt seit 1490, wirkte 1502 als Spitalpfleger, und erscheint letztmals 1529 in den Akten. 1534 wurde im Kapuzinerkloster ein Johann Beyhelschmidt bestattet, im folgenden Jahre seine Gattin Barbara Hüftner ; deren beider Epitaph zeigt das Vollwappen der Familie. Ein weiterer prominenter Vertreter der Beyelschmidt war Georg, genannt 1543-1563, Stadtamtman 1549. Alfred R. Weber.

**Stifterschilder aus der Pfarrkirche von Lungern.** — Seit Jahrhunderten stifteten Gemeinschaften und Private gottesdienstliche Gewänder in die Sakristeien ihrer Kirchen. Zeit und Gebrauch haben viele von ihnen zerstört ; einzig die Stifterschilder, die oft in guter Stickerei oder Metall auf den Kultgegenständen angebracht waren, erinnern dann und wann noch an die hochgemuten Spender. So fand ich im Pfarrarchiv Lungern vier interessante Schilder, deren Besprechung und Wiedergabe mein Freund, Pfarrherr E. Käslin, mir in

<sup>1)</sup> H. Weissbecker, *Wappenzeichnungen nach den Siegeln in dem Archive der ehemals freien Reichsstadt Dinkelsbühl*, Viertelsjahresschrift für Heraldik, Sphragistik und Genealogie, XIII. Jahrgang, Berlin 1885.



Fig. 2. Wappen  
Byelschmidts.

verdankenswerter Güte gestattet. Sie sind sämtlich in Kupferblech getrieben und vergoldet.

Ein erster stammt aus der 2. Hälfte des 17. Jahrhunderts, 74 mm breit und 87 mm hoch. Er zeigt in einem hochovalen, geränderten Blattkranz auf einem Sessel sitzend die hl. Mutter Anna, ihrem Töchterchen Maria eine Buchstelle erklärend. Mutter und Kind schmückt ein Nimbus. Darunter steht ein geränderter Wappenschild mit einem Winkel und dazwischen eine Kugel. Oben im Blattkranz liest man die Initialen M. A. S., die ich als Maria Anna Schallberger deuten möchte. Die *Schallberger* sind neben den Stalder das einzige alte Bürgergeschlecht mit der Initiale S. Sie führen in Blau ein goldenes Winkelmass und eine silberne Glocke (Wappenbuch von Deschwanden).

Es scheint sich demnach um den älteren persönlichen Schild eines Handwerkers zu handeln, bevor die Mode nach dem sprechenden Familienschild rief.

Die übrigen drei Schilde stammen aus der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts und sind die gelungene Arbeit des nämlichen Meisters. Die Schildovale mit Perlenrand ruhen in breiten, reichen Kartuschen von gewundenem Blatt- und Schlingwerk mit vereinzelt Blumen- und Fruchtmotiven, die oben eine feudale Krone ziert. Das eine Stück, 88 × 102 mm, zeigt im Hochoval, 32 × 37 mm, aus einem Dreieck wachsend ein Tatzenhochkreuz, beseitet von zwei abgewendeten Monden. Ohne Farbangabe ist dieser Schild nicht leicht zu deuten. Er könnte z.B. den Hess in Engelberg oder den Schorno in Schwyz eignen. Zum Glück stehen unter den Monden die Initialen I. M. G. So kann es sich nur um eines der überlieferten beiden *Gasser*-Wappen handeln, dem einzigen alten Bürgergeschlecht von Lungern, das mit G beginnt. Von Deschwanden malt in Blau aus grünem Dreieck wachsend ein silbernes Kreuz, beseitet von zwei silbernen Monden, die aber gegen das Kreuz gewendet sind. Andere Wappenbücher bringen die Monde golden. Der *Donatovenschild der Schützen-Bruderschaft*, 121 × 146 mm (Fig. 4), enthält im Hochoval, 63 × 77 mm, oben Sankt Sebastian an einen Baumstamm gebunden und von Pfeilen durchbohrt zwischen den Zahlen 17 und 37. Darunter zwei gekreuzte Musketen über einer Schützenscheibe. Ganz originell mutet uns der Stifterschild der *Aelpler-Bruderschaft* an, 140 × 151 mm (Fig. 5). In einem Queroval, 100 × 86 mm, steht auf blättrigem Grund zur Schildrechten der alte Kirchenpatron St. Gallus mit den holztragenden Bären, zur Linken der Aelplerpatron St. Wendelin mit dem Scharreisenstock, in der Mitte aber der nackte, bärtige Wildimann, mit einem Blätterkranz um die Stirne und um die Lenden, das entwurzelte Tannli in der Rechten. Ueber seinem Kopf ist die Jahrzahl 1744 eingraviert. Diese Darstellung des alten Heiden, der an der Sennenkilbi heute noch seine witzig träge Rolle spielt, inmitten der nimbierten Heiligen, dürfte eine Seltenheit sein. P. Plazidus Hartmann.



Fig. 4. Stifterschild  
der Schützen-Bruderschaft Lungern. ✓



Fig. 5. Stifterschild  
der Aelpler-Bruderschaft Lungern.

**Griffon et lion.** — Le Val d'Aoste est trop près de la Suisse pour que les richesses d'art et surtout les documents héraldiques, qu'il a si bien su préserver, n'intéressent pas les lecteurs de cette revue.

Tous connaissent le château d'Issogne, et les armoiries qui le décorent.

On y voit plusieurs fois celles de Georges de Challant (... 1450-1509), chanoine de Lyon (1453), chanoine d'Aoste et de St-Ours (1460), chanoine de Lausanne (1467), prieur de St-Ours (1468) qui le fit reconstruire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Il a même pris tout spécialement soin de les faire représenter, supportées par un griffon et un lion. Le guide, qui fait visiter et donne d'ailleurs des explications assez sensées, fait remarquer que ces deux animaux sont les emblèmes de la Prudence et de la Force. Ce symbolisme est bien inutile, car ces deux supports sont tout simplement empruntés aux armoiries de l'Eglise de Lyon, et ont été utilisés comme tels par ses archevêques dès le second tiers, et par ses chanoines dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Georges de Challant a voulu rendre hommage à sa dignité lyonnaise.

Au contraire, le bâton sur lequel ses armes sont posées est celui de prieur de St-Ours.

A l'origine les chanoines de Lyon placent le lion à dextre et le griffon à senestre, c'est-à-dire suivant l'usage héraldique dans la position inverse de celles qu'ils occupent dans l'écu de leur église. Georges de Challant fait tout le contraire, et son innovation deviendra la règle, mais seulement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Issogne est certainement le lieu où l'on trouve l'une des plus anciennes représentations subsistantes des armes d'un chanoine de Lyon, avec les supports héraldiques particuliers qui permettent de les identifier.

Mon maître, Jean Beyssac, qui a donné une solide étude sur Georges de Challant (Lyon, Mougin-Rusand, 1899) a signalé tous les souvenirs artistiques qu'il a laissés dans le Val d'Aoste. Et, tout récemment, Mgr Justin Boson a consacré au château d'Issogne une excellente monographie, abondamment illustrée (Novare, I. G. de Agostini, 1951). Il a même bien voulu nous autoriser à publier les armes de G. de Challant telles qu'elles ornent un missel manuscrit exécuté pour lui en 1495 (Fig. 6). J. T.



Fig. 6. Armoiries de Georges de Challant, 1495.

**Armoiries de protection.** — Afin de manifester l'exterritorialité dont jouissent les légations dans les différentes capitales, elles ont l'habitude d'afficher aux bâtiments de leur siège les armoiries de leurs pays respectifs. Cet usage héraldique est très ancien, trouvant aussi des parallèles dans l'usage, surtout italien, de fixer aux églises les armoiries des Souverains Pontifes, du cardinal titulaire, de l'évêque diocésain. Pour exempter certaines maisons de logements militaires et les prendre formellement sous la protection du Saint-Empire, la chancellerie avait même prévu un tarif fixe<sup>1)</sup>, cette protection impliquant l'apposition des armoiries impériales sur les maisons, etc., en question. Nous trouvons du reste une autre expression de cette protection dans l'ancien usage de plusieurs villes suisses, de faire surmonter leurs armoiries par l'aigle de l'Empire.

<sup>1)</sup> CARMELO ARNONE, *Un listino di tasse... del S.R.I.*, dans *Rivista Araldica*, Rome, 1938, p. (309 sq.) 314, d'après SAMUEL STRYCK, *Examen juris feudalis*, Francfort, 1734, appendice 5, p. 460.



Nous donnons ici un exemple de l'usage diplomatique des armoiries de protection qui se trouve au château de Haldenstein<sup>2)</sup> près de Coire, bâtiment qui est malheureusement dans un état de délabrement complet.

L'ambassadeur de France près les Ligues, Jean-Jacques Castiglione († 1553), un Milanais qu'aux Grisons on appelait régulièrement « Castion », avait épousé Hilairie de Marmels, née de Raitnau, qui lui apporta la seigneurie de Haldenstein dont il transforma magnifiquement le château. La porte sud (Fig. 7) montre comme clé de voûte l'écu au lion des Castiglione avec l'inscription « IO. IA. CA. 1544 ». Elle est surmontée d'un splendide spécimen des armes royales de France : l'écu est entouré du collier de l'Ordre de St-Michel, accompagné en haut par deux anges, tenants habituels des armes de France, qui tiennent ici la couronne royale, tandis que l'écu est supporté en bas par deux « salamandres », animaux particuliers au roi François I<sup>er</sup><sup>3)</sup>. L'inscription « AUSPICIIS + ERECTA + TUIS + 1545 » souligne encore spécialement la signification de ce déploiement ostentatoire des armes du roi par son représentant.

La porte dont nous parlons présente encore un troisième écusson. En effet, le château était parvenu en 1608 aux Schauenstein, puis, à la suite du mariage de Flandrine de Schauenstein, depuis 1701, à Jean-Luce de Salis. Cette dernière famille<sup>4)</sup> le fit restaurer et les sgraffiti, aujourd'hui pâlis, qui entourent la fenêtre au-dessus de la porte sud, montrent en haut les armoiries de cette vieille famille grisonne.

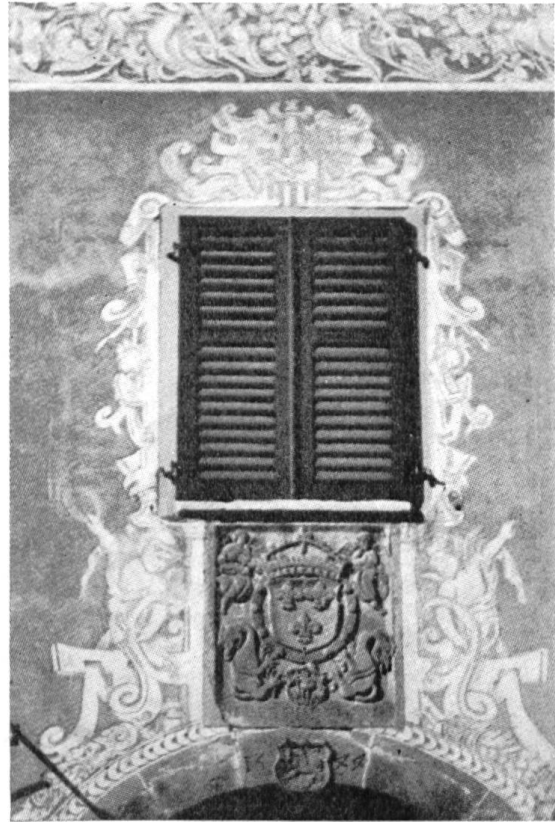


Fig. 7. Façade du château de Haldenstein.

H. C. de Z.

**Armoiries Gilliéron.** — L'*Armorial Vaudois* de Galbreath donne deux armoiries différentes à cette famille de Servion, déjà citée en 1432. Il existe un troisième écu inédit sur une porte de grange protégée par un auvent, propriété de M. Julien Destraz, à Servion. Cet écu, malencontreusement défiguré par un ouvrier électricien, porte un lion accompagné en pointe de deux étoiles. Le lion, primitivement de gueules, est encore rosé. Les couleurs du champ et des étoiles ont disparu.

Cet écu est accompagné d'inscriptions à gauche et à droite. A gauche, on lit : *Dieu soit la garde de ce bâtiment, fait par maître Pierre-Louis Jordan pour Frédéric Gilliéron et ses deux fils, Jean-Ferdinand et Jean-Samuel et les deux fils de Jean-Samuel, Daniel-Frédéric né l'an 1790 et Jean-Ferdinand, né l'an 1793.* Et à droite : *Que ta bénédiction, ô Dieu, soit sur eux et leur postérité à jamais, amen. Le froment se vend 36 baches, mesure de Vevay et le pot du vin 4 baches et demi, mesure de Vevay. — Levee le XXVIII septembre MDCCXCIII.* (Fig. 8.)

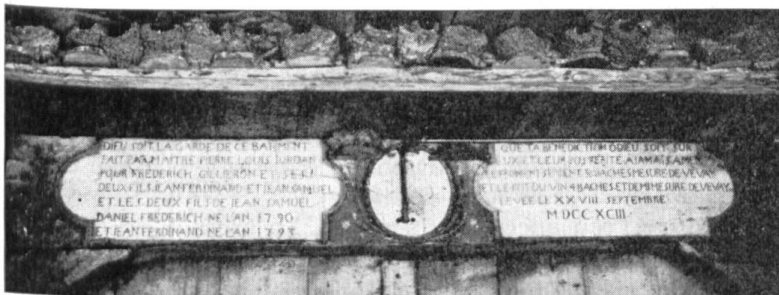


Fig. 8. Armoiries Gilliéron.

Jean-Frédéric Gilliéron, de Servion, assesseur consistorial de la Paroisse de Mé-

<sup>2)</sup> ERWIN POESCHEL, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Graubünden*, vol. VII (Bâle, 1948), pp. 363, 366, 368, 369.

<sup>3)</sup> Qu'on se rappelle les beaux spécimens de cette « devise » (badge) au château de Blois.

<sup>4)</sup> Elle dut vendre le château après la première guerre mondiale.

zières, testa le 21 février 1795, instituant héritiers ses fils Jean-Ferdinand et Jean-Samuel. Ses trois filles furent légataires. C'est par voie de mariage que cette maison passa dans les mains de M. Destraz.

En cette demeure, les hirondelles ont trouvé un ami des oiseaux et un abri pour leurs nids, que l'on voit ici au nombre d'une vingtaine constituer une chaîne aussi gracieuse qu'originale.

A. Decollogny.

**Armoiries du dernier évêque de Constance.** — Sous l'ancien régime, une grande partie de la Suisse alémanique et de l'Allemagne du Sud, c'est-à-dire la plus grande partie de

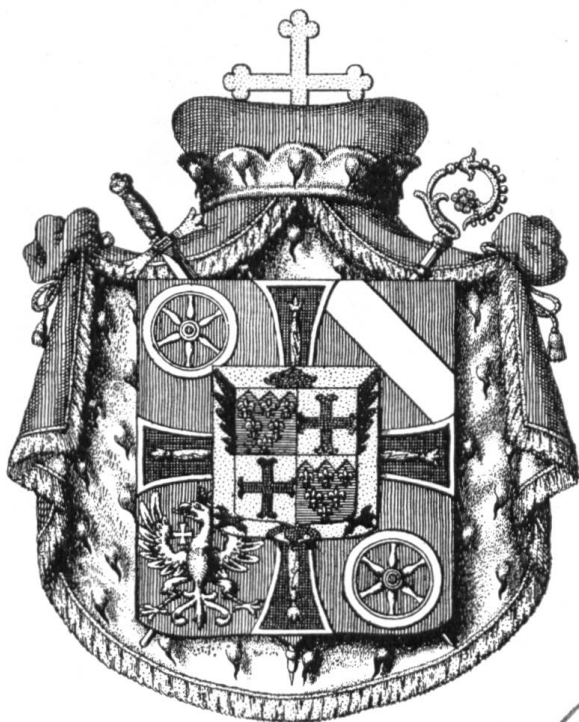


Fig. 9. Armoiries de Mgr Charles de Dalberg.

l'ancien duché de Souabe, a formé le diocèse de Constance. Son dernier évêque devint, en 1800, Mgr Charles de Dalberg, depuis 1788 archevêque de Tarse et coadjuteur du prince-évêque Maximilien-Christophe de Rodt à Constance, comme il l'était depuis 1787 dans l'archevêché de Mayence où il succéda, en 1802<sup>1)</sup>, à l'électeur Frédéric-Charles-Joseph d'Erthal.

Au même moment, les tractations étaient déjà en cours qui, à la suite de la cession, faite en 1801, de la rive gauche du Rhin à la France, aboutirent, en 1803, au « recès principal de la députation extraordinaire de l'Empire concernant les indemnités à régler d'après le traité de Lunéville ». Par ce recès, tous les princes ecclésiastiques de l'Empire furent spoliés de leurs possessions séculières, à l'exception de trois : l'électeur de Mayence, le grand-maître de l'Ordre Teutonique et le grand-prieur d'Allemagne de l'Ordre de St-Jean.

Si Mgr de Dalberg perdit donc sa principauté de Constance<sup>2)</sup>, il continua néanmoins à en occuper le siège épiscopal. En même temps, à une partie<sup>3)</sup> des territoires de l'électorat de Mayence sur la rive droite du Rhin — la principauté d'Aschaffenburg — qui lui étaient restés, on ajouta ceux du prince-évêque de Ratisbonne et de cette ville impériale elle-même, où fut transféré le siège archiépiscopal de Mayence<sup>4)</sup>,

ainsi que la ville impériale de Wetzlar, le tout<sup>5)</sup> formant la principauté de l'archichancelier de l'Empire avec une voix au conseil des électeurs et deux à la Diète elle-même.

C'est de cette époque (1803-1806), immédiatement avant la fin du St-Empire, que datent les armoiries que nous désirons présenter (Fig. 9)<sup>6)</sup>.

L'écu est écartelé, aux 1 et 4 de gueules à la roue à six rais d'argent (archevêché de Mayence et principauté d'Aschaffenburg), au 2 de gueules à la bande d'argent (évêché et principauté de Ratisbonne), au 3 de gueules à l'aigle d'argent (recte : de sable), couronné d'or, le col adextré d'une croix pattée d'argent (recte : d'or) (ville impériale et comté de Wetzlar). L'écartelé est chargé d'une croix pattée de sable chargée d'une croix fleurdelisée d'or et bordée d'argent ; sur le tout d'or à l'aigle de sable ; sur le tout du tout écartelé : aux 1 et 4 d'azur à six (3, 2, 1) fleurs de lis d'argent, au chef emmanché d'or (Camérier de Worms, nom original dérivant de la fonction primitive de la famille, qui adopta au XIV<sup>e</sup> siècle celui de Dalberg, d'après le château d'une famille apparentée), aux 2 et 3 d'or à la croix ancrée de sable (Dalberg).

Le sur le tout du tout représente donc l'écu ancestral du prélat. La croix<sup>7)</sup> est celle du

<sup>1)</sup> Cette succession n'eut effet que dans la partie à la rive droite du Rhin. Par le concordat de 1801, Mayence était devenu le siège d'un simple évêché français.

<sup>2)</sup> Par la même occasion, il perdit et la principauté et l'évêché de Worms.

<sup>3)</sup> 1375 km. carrés (sur 8260).

<sup>4)</sup> Il reçut également les trois abbayes, jadis impériales, de St-Emmèran, du Bas et du Haut Monastère à Ratisbonne.

<sup>5)</sup> 1542 km. carrés.

<sup>6)</sup> Cette gravure, achetée il y a longtemps chez un antiquaire, est tirée d'un ouvrage inconnu.

<sup>7)</sup> La croix « fleurdelisée » devrait être correctement une croix potencée (de Jerusalem) : BEDA DUDÍK, *Des hohen Deutschen Ritterordens Münz-Sammlung*, Vienne, 1858, pp. 60-64.

grand-maître de l'Ordre Teutonique. Or, l'archi-chancelier Dalberg n'était point chef ni chevalier de cet Ordre, dirigé alors (1804-1835) par l'archiduc Louis-Victor. La solution de l'énigme se trouve dans le fait que les membres du chapitre cathédral de Mayence, pour lequel des preuves de noblesse très strictes étaient nécessaires sous l'Empire, étaient des « confrères » de l'Ordre Teutonique, si bien que, sous l'électeur Frédéric-Charles-Joseph d'Erthal (1774-1802) les monnaies de Mayence ont porté la croix de l'Ordre Teutonique, ce qui était évidemment abusif<sup>8)</sup>. L'électeur et son chapitre reçurent alors le droit de porter la croix de l'Ordre posée sur une plaque comme signe de confraternité ; c'est donc de cette manière que s'explique la croix du grand-maître (!) de l'Ordre Teutonique dans les armoiries du dernier archichancelier du St-Empire.

Le grand écu est posé sur l'épée (avec la pointe en bas) et la crosse en sautoir, entouré du manteau de pourpre doublé d'hermine et frangé d'or qui est sommé du bonnet de pourpre bordé d'hermine. Derrière le tout est posée en pal une croix d'or à une traverse<sup>9)</sup>, les trois bras supérieurs étant tréflés, la pointe se voyant au bord inférieur de l'écu mais à l'intérieur du manteau.

On voit donc que l'écu ne tient plus compte des sièges épiscopaux<sup>10)</sup> du titulaire mais se borne aux quartiers des possessions séculières. Les ornements extérieurs concordent parfaitement avec les usages de l'époque mais peu avec certains règlements modernes ou établis *ex post*<sup>11)</sup>. Signalons que l'archichancelier Dalberg avait été nommé par le Pape Pie VII, en 1804, métropolitain-primat de toute l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche et de la Prusse.

Nous désirons ajouter que Mgr de Dalberg, devenu en 1806 prince-primat de la Confédération du Rhin, en abandonnant la dignité d'archichancelier du St-Empire et acquérant en même temps la ville impériale de Francfort avec son territoire, céda en 1810 la principauté de Ratisbonne à la Bavière et obtint en échange les principautés de Hanau et de Fulda, le tout formant le grand-duché de Francfort<sup>12)</sup>. Ses armoiries<sup>13)</sup> devinrent alors : *écartelé, au 1 de gueules à l'aigle d'argent couronnée d'or* (Francfort), *au 2 de gueules à la roue à six rais d'argent* (Aschaffenburg), *au 3 d'argent à la croix de sable* (Fulda), *au 4 d'or à trois chevrons de gueules* (Hanau) ; *sur le tout l'écusson familial*. L'écu, qui omet le quartier pour Wetzlar, est entouré du manteau sommé d'une couronne royale, ne montrant plus aucun signe de la dignité ecclésiastique<sup>14)</sup> ni, du reste, de l'Ordre de la Concorde<sup>15)</sup>, fondé par le grand-duc. Renonçant, en novembre 1813, à son grand-duché de Francfort<sup>16)</sup>, Mgr de Dalberg se retira dans son archevêché<sup>17)</sup> de Ratisbonne qu'il conserva, ainsi que l'évêché de Constance<sup>18)</sup>, jusqu'à sa mort en 1817.

H. C. de Z.

**Portraits héraldiques.** — Lors de la récente exposition de l'Art religieux, à la Galerie Charpentier à Paris, a figuré (n° 36) un splendide panneau reproduisant un homme vêtu de rouge, agenouillé, et derrière lui deux femmes aux robes armoriées (fig. 10<sup>19)</sup>). Au-dessus, les écus de trois personnages permettent de les identifier facilement. Il s'agit de Louis de Seyssel, comte de la Chambre, et de ses deux épouses, Jeanne de Châlon et Anne de la Tour.

La seigneurie de la Chambre et la vicomté de Maurienne étaient passés à Aymé de Seyssel (fils de Jean, maréchal de Savoie, et de Marguerite de la Chambre) lors du décès de Gaspard de la Chambre, son oncle (1454), à charge pour lui de prendre les armes de la Chambre : *d'azur semé de fleurs de lis d'or au bâton de gueules*. Cette terre fut érigée en comté le 15 août 1456 en faveur d'Aymé qui, vidomne de Genève, mourut en 1470, laissant de Marie de Savoie-Raconis : Louis, comte de la Chambre et de l'Heuille, vicomte de Maurienne, vidomne de Genève

<sup>8)</sup> DUDÍK, *op. cit.*, pp. 68-69.

<sup>9)</sup> Comme archevêque, il aurait pu faire usage d'une croix à double traverse.

<sup>10)</sup> Constance portait « de gueules à la croix d'argent », ce qui a provoqué une fausse interprétation par MARIO DE VISSER, *I sigilli del Sovrano Militare Ordine di Malta*, Milan, 1942, p. 340 (voir à ce propos notre remarque dans la « Revue d'histoire ecclésiastique suisse », 1946, p. 56, note 6).

<sup>11)</sup> BRUNO BERNARD HEIM, *Coutumes et droit héraldiques de l'Eglise*, Paris, 1949, p. 122 sq.

<sup>12)</sup> PAUL DARMSTAEDTER, *Das Grossherzogtum Frankfurt*, Francfort s/le Mein, 1901. — Cet ouvrage est malheureusement assez incomplet, malgré ses 414 pages.

<sup>13)</sup> Voir par exemple une gravure au Musée d'histoire de Soleure.

<sup>14)</sup> Après la spoliation du Pape, il était pourtant l'unique souverain ecclésiastique en Europe.

<sup>15)</sup> Cette dernière omission s'explique sans doute par la très courte durée de l'existence de cette décoration dont les statuts ne furent publiés que quelques mois avant la fin du grand-duché.

<sup>16)</sup> Le grand-duché avec ses différentes dépendances, avait une superficie de 5160 km. carrés et 305 000 habitants.

<sup>17)</sup> Depuis 1822 redevenu évêché.

<sup>18)</sup> Supprimé en 1821. Le siège était resté vacant depuis 1817. — Voir aussi BASTGERA, *Dalberg und Napoleons Kirchenpolitik in Deutschland*, Paderborn 1917.

<sup>19)</sup> La photographie de ce tableau nous a été gracieusement offerte par l'actuel propriétaire, la Galerie Pardo, à Paris, que nous remercions ici.



Fig. 10. Portrait de Louis de Seyssel, comte de la Chambre et de ses deux femmes.

(1472), régent de Savoie, décédé le 17 mai 1517; celui-ci épousa, le 25 mars 1472, Jeanne de Châlon († 15 sept. 1483), fille de Louis de Châlon, prince d'Orange, et de Jeanne d'Armagnac, dont les armes : *écartelé Châlon, de gueules à la bande d'or et Orange, d'or au huchet d'azur, enguiché, lié et virolé de gueules ; Genève : cinq d'or équipollés à quatre d'azur (représentés ici comme un échiqueté) sur le tout*, sont ici mi-parties avec celles de son mari. Veuf, il se remaria le 14 février 1487 à Anne de la Tour d'Auvergne († 13 octobre 1512) veuve d'Alexandre Stuart, duc d'Albany, et fille de Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Louise de la Trémoille. Elle aussi est figurée avec ses armes : *écartelé de la Tour d'Auvergne, d'azur semé de fleurs de lis d'or à la tour d'argent brochant et d'Auvergne, d'or à un gonfanon de gueules, frangé de sinople, avec sur le tout Boulogne, d'or à trois tourteaux de gueules (émaux inversés)*.

Ce fort bon tableau peut donc être daté des dix dernières années du XV<sup>e</sup> siècle.

P. Adam-Even.



**Ein liber amicorum aus Basel von Carl Roschet (1867-1925).** — In Basler Privatbesitz befindet sich ein liber amicorum aus den 1920er Jahren, das ungefähr fünfzig Wappen enthält, welche von der Hand Carl Roschets stammen. Es sei gestattet, hier einige Darstellungen aus demselben wiederzugeben, die den am 25. Januar 1925 verstorbenen, liebenswürdigen Meister von seiner besten Seite erkennen lassen und die hier erstmals veröffentlicht werden. Wenn Carl Roschet als heraldischer Zeichner im « Wappenbuch der Stadt Basel » und im « Basler Wappenkalender » sich schon als einer der besten schweizerischen Heraldiker seiner Zeit offenbart, so sind seine Wappenschöpfungen in diesem liber amicorum noch beträchtlich besserer Qualität. *W. R. Staehelin.*



Wappen Oberst Jean de Pury.



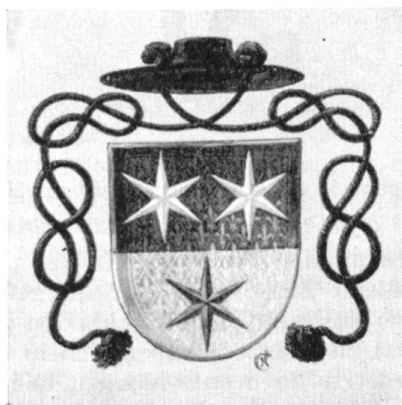
Wappen Fréd.-Th. Dubois.



Wappen Dr. med. Germain Viatte.



Wappen Graf August v. Reischach.



Wappen Abbé Arthur Daucourt.



Wappen D. L. Galbreath

Fig. 11-16. Wappen aus dem « Liber Amicorum » Carl Roschets.

**Die Wappentafeln der Meister E. E. Zunft zu Hausgenossen in Basel.** — Gemäss einer bis zu Beginn des 16. Jahrhunderts nachweisbaren Sitte <sup>1)</sup> pflegten in Basel die Zünfte und Gesellschaften die Wappen ihrer Meister auf Holztafeln gemalt in den Treppenhäusern ihrer Zunftliegenschaften anzubringen. Vieles hat sich teils an ursprünglicher Stelle erhalten (zu Safran, zu Rebleuten, zur Mägd, zum Rupf, zum hohen Dolder, im Stachelschützenhaus, etc.), während andere in das Historische Museum gerettet werden konnten (Brodbecken, Goldener Stern, etc.). Wohl in Folge der zahlreichen Umbauten, welche der « Graue Bäre », <sup>1)</sup> Der Wappenschild Hans Holbeins aus der Himmelzunft hat sich erhalten und befindet sich im Historischen Museum in Basel.



Fig. 17. Wappentafel der Meister der Zunft zur Hausgenossen.

das Zunfthaus der Hausgenossen an der Freienstrasse Nr. 34, durchgemacht hat, sind die Tafeln mit den Meisterwappen dieser Zunft nicht auf uns gekommen. Sie sollen vor einigen Jahrzehnten wurmstichig und verblasst auf dem Dachboden gelegen haben, sind aber heute verschwunden. Um diesen Verlust zu ersetzen, haben sich in verdienstlicher und begrüssenswerter Weise Meister und Vorgesetzte dazu entschlossen, neue Zunftmeistertafeln anfertigen zu lassen. Mit der Ausführung wurde Zunftbruder **LOTHAR ALBERT** betraut. Diese Wahl kann als eine ausnehmend glückliche bezeichnet werden. Die bis heute entstandenen drei Wappentafeln beleben und zieren den langen, kahlen Gang, welcher von der Haustüre zur Treppe führt und erinnern den Beschauer an die Vergangenheit des « Grauen Bären », der seit den 1380er Jahren den Hausgenossen gehört. Die Wappenreihe beginnt mit Bürgermeister Jakob Meyer zum Hasen, dem bekannten Gönner Hans Holbeins, und soll bis zum heutigen Tag fortgesetzt werden. Jeder Tafel, mit je 8 Meisterwappen, ist eine Figur beigegeben. So der ersten die (Selbst)-Karikatur Urs Grafs vom Jahre 1519, der zweiten der junge Sebastian Faesch, Ausschnitt vom Fäschischen Familienbild des Hans Hug-Kluber, 1559, und der dritten der Goldschmied Johannes Bachofen, zünftig zu Hausgenossen seit 11. Oktober 1614. Vom heraldischen Standpunkt aus sind die Vollwappen Lothar Alberts vorzüglich (Fig. 17). Sie können zum Besten gerechnet werden, was in den letzten Jahren in Basel und in der Schweiz an moderner Heraldik geschaffen worden ist. Jeder Freund des « noble savoir », der im « Grauen Bären » die bereits entstandenen Meisterwappentafeln besichtigt, wird seine ungeteilte Freude daran haben.

*W. R. Staehelin.*

**Les armoiries des Feronce, de Genève.** — *Les lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises* publiées par H. Deonna dans les *Archives*, 1918, p. 79-80, font mention des FERONCE, originaires de Vizille en Dauphiné, passés à Genève à la Révocation puis en Allemagne.

Pierre FERONCE (1710-1772), négociant à Genève et à Leipzig, conseiller aulique de S.M. le roi de Prusse, marié en 1735 à sa cousine germaine Françoise-Marguerite FERONCE, mourut à Lyon, bourgeois de cette ville où il s'était retiré, le 2 juillet 1772, laissant cinq enfants :

- 1) Pierre-Louis, négociant à Berlin, quartier de Vieux-Cologne, paroisse Saint-Pierre ;
- 2) Daniel Simon, négociant à Leipzig, place du Marché, paroisse Saint-Thomas ;
- 3) Elisabeth Henriette, épouse de Paul LAUTIER, négociant à Berlin ;
- 4) Suzanne Alexandrine, épouse de Louis Benjamin GAULIS, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot ;
- 5) Marie Françoise, épouse de Jean BRAUN, négociant à Lyon, même rue. (Archives du Rhône, Notaires, Delhorme, 3 E 4.369, du 4 août 1772.)

Le duc Charles de BRUNSWICK l'avait nommé son ministre à la Cour de France et anobli sous le nom de FERONCE VON ROTHEN-KREUZ, si l'on en croit Deonna qui avoue n'avoir pu retrouver les armes qui lui furent concédées. Or les Archives du Rhône (3 E 4.373) conservent le testament de sa veuve Françoise-Marguerite FERONCE, reçu DELHORME, notaire à Lyon, le 10 octobre 1783. Il est scellé d'un cachet : *parti d.... à la tige de ronce terrassée d.... ; et d.... au lion issant d'une onde d....*. Casque de face. Cimier : *un lion issant tenant de la patte dextre un fer à cheval et de la senestre une tige de ronce*. W. POIDEBARD, qui a déjà signalé ce cachet dans ses *Notes héraldiques et généalogiques*, Lyon, 1896, p. 79, l'a complété par des émaux, mais qui n'y figurent pas.

Madame FERONCE habitait rue Puits-Gaillot. Elle mourut à Lyon le 11 janvier 1787. Son testament nous la montre se plaignant de la diminution de ses rentes, mais riche encore de quatre domestiques et de nombreux bijoux et de pierres précieuses qu'elle distribue à sa descendance et parmi lesquels un « étui d'or à armoiries ». Elle avait été propriétaire à la Croix Rousse. Son beau-frère Daniel FERONCE y avait possédé lui-même une « campagne » au Champ Saint-Paul en 1743 (Pointet II, 291, 293). Car les FERONCE ont tenu un rang dans la société suisse et réformée installée à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Jean Jacques BOYER, mari de Marie Henriette FERONCE, négociant, rue Lafond, maison AURIOL, se faisait appeler BOYER-FERONCE (même fonds 3 E 4370, du 1<sup>er</sup> septembre 1773).

J. T.

**Le chef de l'écu dans les ordres de chevalerie.** — Dans son article sur les villes françaises décorées, M. R. Louis a fait mention<sup>1)</sup> du *chef* ornant les écus des chevaliers de Malte et de Saint-Lazare. Il sera peut-être utile de donner quelques précisions.

Le *chef* comme emblème distinctif d'un chevalier d'un ordre religieux, se trouve d'abord dans l'Ordre de Saint-Jean, et cela longtemps avant l'époque maltaise. En effet, la tombe de l'amiral Serge Seripando († 1465) à l'église de Sainte-Marie du Prieuré, sur l'Aventin à Rome, montre l'écu de l'amiral de l'Ordre avec un « chef » à la croix à huit pointes qui n'a ici pas encore la forme actuelle, plus générale depuis le siècle suivant, mais une forme qui se rapproche d'une queue d'hirondelle. Un vitrail avec les armes d'un autre dignitaire de l'Ordre, le grand-prieur d'Angleterre, Robert Botyll (1440-1468), posé après sa résignation, qui y est mentionnée, mais datant probablement de son époque<sup>2)</sup>, contient un chef de gueules à la croix d'argent, aux armes de la Religion<sup>2a)</sup>. En tout cas, la médaille du turcopolier Jean Kendal, frappée en 1480, est un exemple daté de ce *chef de la Religion*<sup>3)</sup>. Sur le développement ultérieur du *chef* dans les armoiries des chevaliers de Saint-Jean, nous nous permettons de renvoyer à notre étude de son héraldique en général<sup>4)</sup>.

L'usage du *chef* a été imité par un autre ordre religieux et militaire, celui de Saint-

<sup>1)</sup> AHS 1952, p. 82.

<sup>2)</sup> EDWIN J. KING, *The seals of the Order of Saint-John of Jerusalem*, Londres, 1932, p. 64, émet des doutes quant à la date exacte du vitrail qui se trouve à l'église du grand-prieuré (anglican) à Clerkenwell (Londres).

<sup>2a)</sup> Mentionnons aussi les armes au *chef de la Religion*, d'Aymar DuPuy, qui était, en 1465, châtelain de Langò : *Rivista Araldica*, 1913, p. 730.

<sup>3)</sup> EDOUARD-HENRI FURSE, *Mémoires numismatiques de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem*, Rome, 1885, p. 379, avec reproduction.

<sup>4)</sup> Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1945, p. 53 sq.

Etienne <sup>5)</sup>. La forme courante de montrer son appartenance à cet ordre, était cependant plutôt de poser son écu sur la croix à huit pointes <sup>6)</sup>, tandis que le *chef d'argent avec cette croix de gueule* semble avoir été adopté, peut-être seulement au 18<sup>e</sup> siècle, par des familles ayant fondé des commanderies héréditaires, familles auxquelles il fut abusivement <sup>7)</sup> confirmé dans la suite par la Consulta Araldica du royaume d'Italie <sup>8)</sup>.

Quant à l'Ordre de Saint-Lazare, il faut relever qu'il n'existe aucun exemple dans l'ancien ordre de ce nom, d'un chevalier ayant porté un *chef d'argent à la croix de sinople*. Effectivement, ce *chef* ne se trouve que depuis le 17<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire longtemps après la fusion <sup>9)</sup> de l'Ordre français avec celui de N.D. du Mont-Carmel. Mais ce *chef* montrait toujours *une croix écartelée de gueules (pourpre) et de sinople*, tel le sceau d'un de ses grands-maîtres <sup>10)</sup> et les nombreux exemples donnés par les « Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris ». Le *chef d'argent à la seule croix de sinople* est une invention du faux Ordre de Saint-Lazare, fondé en 1910 par des trafiquants de faux ordres et de faux titres académiques et nobiliaires. Ce soi-disant Ordre de Saint-Lazare, qui semble avoir fait des victimes aussi en Suisse, a été formellement condamné par le Saint-Siège <sup>11)</sup>.

Il existe aussi un exemple d'un ordre de mérite qui, dans la première classe de ses commandeurs, emploie également un *chef (d'or à la croix d'azur)* : c'est l'Ordre d'Henri le Lion, institué au duché de Brunswick en 1834 <sup>12)</sup>.

Récemment, le *chef à la croix de Jérusalem* a été introduit pour les grand-maître, grand-prieur et grand-chancelier de l'Ordre du Saint-Sépulcre <sup>13)</sup>. Dans l'ancienne confrérie française, on trouve également de tels exemples <sup>14)</sup>.

Dans l'Ordre de N.D. de la Merci <sup>15)</sup>, les statuts de l'ancienne branche chevaleresque et laïque, supprimée en 1936, ne prévoient rien au sujet d'un *chef* de cet Ordre ; on en trouve toutefois des exemples <sup>16)</sup>.

Dans l'Ordre Constantinien de Saint-Georges <sup>17)</sup>, nous en connaissons un seul exemple <sup>18)</sup>, qui n'avait rien d'officiel et fut abandonné dans la suite par son inventeur lui-même <sup>19)</sup>.

H. C. de Z.

**Nochmals zur Zürcher Schützenscheibe von 1598.** — In seiner Replik, S.H.A. 1952, S. 70, gibt Herr Eugen Schneiter seine vor drei Jahren vertretene Ansicht, dass « mit Ausnahme des Schützenmeisters Niklaus Frey kein Einziger mit Sicherheit zu bestimmen sei », nicht nur preis, sondern er vertritt heute das Gegenteil. Beim Versuch, die einzelnen Wappenträger nunmehr näher zu bestimmen, hat er jedoch ausser Acht gelassen, dass für die aktive Betätigung im Schiesswesen in erster Linie jüngere und mittlere Jahrgänge in Frage kommen und daher im Zweifelsfalle zwischen gleichnamigem Vater und Sohn dem Jüngeren der Vorzug zu geben ist. Es ergibt sich, dass das Alter jener 11 Schützen, deren Taufdaten bekannt ist, sich zwischen 17 und 46 Jahren bewegt. Aus dieser Erwägung heraus erscheint es wahrscheinlicher, dass bei der Wahl zwischen Vater und Sohn gleichen Vornamens der jüngere Namensträger in Frage kommt, solange nicht die gegenteilige Ansicht bewiesen werden kann. So wird bei zwei wei-

<sup>5)</sup> Sur cet ordre, voir nos indications dans la Rivista Araldica, Rome, 1937, p. 457 sq., 1938, pp. 97 sq. et 463 sq., et dans Chambers's *Encyclopaedia*, 1950, vol. 3, p. 518. De nombreux exemples dans : JACOPO GELLI, *3500 Ex-libris italiani*, Milan, 1908 et *Gli ex-libris italiani*, Milan, 1930, ouvrages dont les explications sont souvent inexactes.

<sup>6)</sup> Sceau, en notre possession, du dernier grand-duc régnant de Toscane.

<sup>7)</sup> En effet, ces commanderies n'existent plus depuis 1859.

<sup>8)</sup> Par ex. *Libro d'oro della nobiltà italiana*, Rome, vol. XI (1948), p. 768.

<sup>9)</sup> RENÉ PÉTIET, *Contribution à l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare en France*, Paris, 1914, pp. 972, 301.

<sup>10)</sup> PÉTIET, *op. cit.*, p. 431.

<sup>11)</sup> Osservatore Romano des 15/16 avril 1935 et 19 février 1947. Voir aussi les indications bibliographiques dans Rivista Araldica, Rome, 1949, p. 213, et dans L'Intermédiaire, Bruxelles, 1951, p. 246 sq.

<sup>12)</sup> *Landesherrliches Patent die Errichtung eines Herzoglichen Ordens und dessen Statuten betreffend*, Brunswick, 1913, pl. VII ; OTTFRIED NEUBECKER, *Ordensritterliche Heraldik*, dans « Der Herold », Gœrlitz, 1940, p. 128.

<sup>13)</sup> *Statuts de l'Ordre équestre du Saint Sépulcre de Jérusalem*, Cité du Vatican, 1950, pp. 25-26.

<sup>14)</sup> EMILE PERRIER, *La croix de Jérusalem dans le blason*, Valence, 1905.

<sup>15)</sup> AMEDEO STRAZZERA et DANIELE VITTORIO GORGA, *Cavalieri della Redenzione*, Rome, s.d. (1935), p. 315 sq. (statuts du 6 janvier 1928).

<sup>16)</sup> AHS 1950, p. 89.

<sup>17)</sup> Nous parlons de celui des Deux-Siciles et de Parme, et naturellement pas des contre-façons modernes de tant de faux « princes byzantins ». — Le texte le plus récent des statuts de l'Ordre authentique, se trouve dans LUIGI POMPEI, *Uno sguardo ai più antichi ordini cavallereschi... Il Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio*, s. l. (Rome), 1949, p. 14 sq. (les considérations historiques de cet auteur sont malheureusement sans grande valeur). — (Le plus ancien chevalier suisse de l'Ordre Constantinien : AHS 1896, p. 59.)

<sup>18)</sup> CARLO SANTA MARIA, *Lo stemma di Mons. Michel Even*, dans Rivista Araldica, Rome, 1919, p. 322.

<sup>19)</sup> Papier à lettres des dernières années de la vie de Mgr Even († 1947).

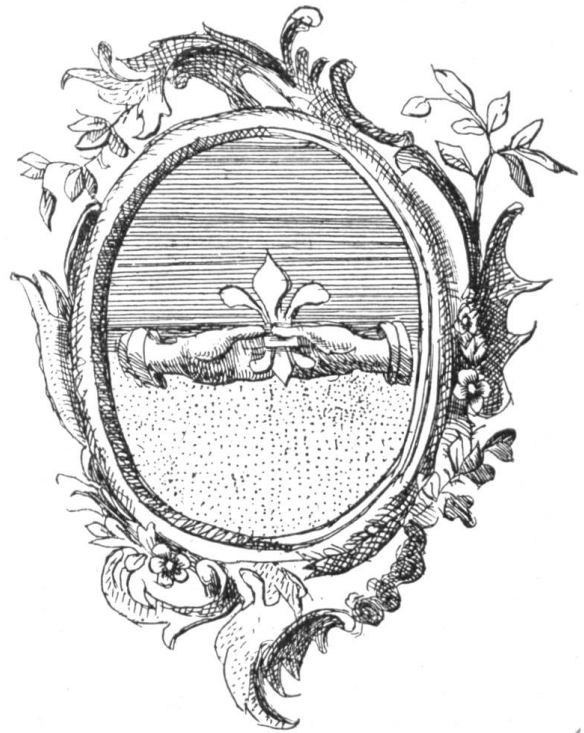


teren Schützen kaum der ältere, 1571 verheiratete, sondern sein gleichnamiger, 1572 geborene und somit 26 Jahre zählende Sohn Hans Heinrich Ulinger und ebenfalls nicht der 52 jährige Vater, sondern der im 27. Jahre stehende Sohn Mathys Wyss in Betracht fallen. Der Einwand Schneiters, dass sich der jüngere Wyss zur Zeit der Scheibenstiftung nicht nachweisen lasse, wird hinfällig, da er noch am 1. Dezember 1605 seine Tochter Elisabetha in der St. Peterskirche taufen liess.

Werner Schnyder.

(Die Redaktion schliesst damit die Diskussion).

**Armoiries parlantes.** M. Florian Imer a fait récemment cadeau à la bibliothèque de notre Société de l'ex-libris reproduit ci-contre (Fig. 18). Cet ex-libris, qui ne figure pas dans l'ouvrage d'Amweg sur les ex-libris jurassiens, est celui du pasteur Georges-Louis Liomin, de Sonvillier (XVIII<sup>e</sup> siècle), et fut aussi employé par son fils Georges-Auguste, pasteur à Péry. L'écu est un bel exemple d'armoiries parlantes conçues selon les meilleures traditions héraldiques. C'est probablement à l'un de ces deux pasteurs que l'on peut attribuer un cachet qui donne le même écu avec une fleur de lis comme cimier et deux lions comme supports, cachet qui provient de l'ancienne collection Jules Colin.



L. J.

Fig. 18. Ex-libris du pasteur G.-A. Liomin.



Fig. 19.  
Écu à identifier.

## Wappen zu bestimmen — Armoiries à identifier

**Un antonin à découvrir.** — Un tableau du Musée de Lyon, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle qui peut être aussi bien flamand ou bourguignon que provençal, représente la Résurrection de Lazare. La scène se passe dans un décor d'architecture et sur trois piliers des colonnes se voient en camaïeu, et par conséquent sans émaux, les armes reproduites (Fig. 19) ici d'un commandeur, prieur, sous-prieur ou même d'un simple religieux de l'ordre de Saint-Antoine. L'un de nos érudits lecteurs pourrait-il nous dire lequel ?

J. T.

## Bibliographie

DE DAINVILLE. **Empreintes de Cachets conservés aux archives de l'Hérault** (Fascicule 1-1944). — **Sceaux conservés dans les archives de la ville de Montpellier** (1952).

Il y a quelques années, M. de Dainville, alors archiviste du département de l'Hérault, avait publié un premier fascicule reproduisant, au trait, les empreintes des cachets datant des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et conservées dans les archives confiées à sa garde ; travail sans prix, parceque sans similaire, pour étudier, non plus dans les livres, mais dans l'usage, l'héraldique des derniers siècles de l'Ancien Régime.

D'un intérêt pourtant plus vif est le nouvel ouvrage que M. de Dainville vient de consacrer à la reproduction de tous les sceaux conservés dans les archives municipales de Montpellier, ensemble allant de 1196 à 1441. Aux sceaux de la ville (6), du Bayle (7), du Gouverneur (4), succèdent ceux des seigneurs de Montpellier ; de la maison de Barcelone (branches des rois d'Aragon ou de Majorque) ; des rois de Navarre de la maison d'Evreux ; puis une magnifique série de sceaux des rois de Louis VIII à Charles VII ; des princes, Dauphins, comtes d'Anjou et ducs de Berry. Les sceaux ecclésiastiques comprennent : bulles de papes (16), sceaux de cardinaux (10), d'officiers de la Curie (5), d'évêques (15) et de simples prêtres (5).